Brèves du cahier n°42

Publié le 7 septembre 2022 par Michel Limousin



Bonne nouvelle

Notre collègue, le Pr Emmanuel Vigneron, membre actif de notre comité de rédaction, a été nommé par le gouvernement membre du Haut Conseil de la Santé Publique et a été élu par ses pairs Vice-Président. Nous le félicitons! Il siège à la Commission spécialisée « Déterminants de santé et maladies non-transmissibles ». Docteur en histoire et en géographie, agrégé de géographie Emmanuel Vigneron est professeur émérite des universités. Il a développé l'approche géographique des questions sanitaires et sociales à partir de l'identification des besoins pour travailler à l'analyse de la localisation et à l'organisation de l'offre de soins et de santé dans les territoires.

Il a été directeur du groupe de prospective « santé et territoires » et membre du conseil de prospective et de dynamique des territoires de la Datar. Il a fondé en 1997 le Club Hermes (Hôpital : études, recherches, modélisation et expérimentation scientifiques) puis le Groupe santé de l'Institut des hautes études de l'aménagement du territoire. Il a contribué dans de nombreuses régions à la territorialisation des politiques publiques de





santé auprès des instances administratives comme des élus et, auprès du ministère de la santé, à la conception et à la mise en place des groupements hospitaliers de territoire. Il est également personnalité qualifiée du Conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie. Il est l'auteur de plus d'une centaine d'articles scientifiques et d'une trentaine d'ouvrages sur la santé et les territoires, dont le dernier « La santé au XXIe siècle », est paru aux éditions Berger-Levrault.

Les dernières données du Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS): mauvais chiffres!

D'après les données annuelles de la Drees, le nombre de médecins généralistes sur le territoire continue de baisser. Par ailleurs, pour la première fois les femmes sont majoritaires dans la profession. L'étape est symbolique mais elle marque un palier supplémentaire dans l'érosion de la démographie médicale. D'après les dernières données publiées le 11 juillet 2022 par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé, au 1er janvier 2022 les effectifs des médecins généralistes en France s'établissent à 99 941 professionnels. Ils passent donc pour la première fois sous la barre symbolique des 100 000. Le nombre de généralistes libéraux exclusifs notamment poursuit sa chute. Ils sont donc 57 033, soit 500 de moins qu'au 1er janvier 2021. Mais pour la première fois, alors qu'ils étaient en hausse depuis ces dix dernières années, les effectifs salariés marquent aussi le pas (3 4471 en 2022 contre 34 723 en 2021). L'exercice mixte lui poursuit sa lente progression, avec 8 437 généralistes concernés. Le nombre total de médecins sur le territoire français, toutes spécialités confondues évolue de son côté positivement avec 228 858 médecins au 1^{er} janvier 2022 contre 227 946 en 2021. Autre grande première, les femmes sont désormais majoritaires dans la profession à 50,2 %. En effet, au 1er janvier 2022, elles sont désormais 50 187 contre 49 754 hommes. L'âge moyen des généralistes continue de baisser légèrement, il s'établit pour 2022 à 50,8 ans avec une population féminine de 47 ans en moyenne alors que leurs homologues masculins ont 54,7 ans en moyenne. Au-delà de la baisse des effectifs, l'autre mauvaise nouvelle est la diminution de la densité de médecins généralistes sur le territoire qui se poursuit. Au 1er janvier 2022, elle s'établit à 148,53 médecins pour 100 2000 habitants. Si l'on considère uniquement les généralistes libéraux exclusifs la densité se situe à 84,76 médecins pour 100⊠000 habitants.





Covid: reprise des contaminations «quasicertaine» à l'automne, préviennent les experts

La vague actuelle de Covid-19, qui avait commencé début juin, a poursuivi son recul en France métropolitaine, ni les contaminations ni les hospitalisations n'étant plus considérées à un niveau élevé, a annoncé Santé publique France. Du 8 au 14 août, « la diminution de la circulation du SARS-CoV-2 s'est poursuivie avec une amélioration des indicateurs épidémiologiques dans l'ensemble des régions métropolitaines », a résumé dans un communiqué l'agence, à l'occasion de son bilan hebdomadaire. Quant aux outremer, la situation est aussi en train de s'y améliorer sauf à la Réunion où l'épidémie poursuit sa progression. Pour la première fois depuis plusieurs semaines, Santé publique France n'a pas estimé que les contaminations et les hospitalisations restaient à un niveau « élevé ». C'est donc, de fait, la fin de la vague actuelle qui avait provoqué un pic d'hospitalisations fin juillet, certes à un niveau inférieur aux deux précédentes vagues, en début d'année et au printemps. Le jeudi précédant le communiqué, 23 605 nouveaux cas avaient été recensés, loin des plus de 150 2000 contaminations quotidiennes observées au pic de la vague, et le nombre de patients en soins intensifs était repassé sous le seuil du millier pour la première fois depuis début juillet.

Port du masque toujours recommandé dans les transports

L'agence de santé publique maintient ses recommandations en matière de précautions, encourageant notamment toujours à porter le masque dans les transports. Plusieurs spécialistes appellent à éviter un trop fort relâchement, dont la Pr Brigitte Autran, tout juste nommée à la tête de l'organisme prenant la suite du Conseil scientifique. « Le scénario le plus probable est celui d'un pic épidémique à la rentrée », a estimé l'immunologue dans le Parisien. « Sera-t-il dû à un nouveau variant ou au retour du froid ? Nous ne sommes pas devins, mais il est quasi certain qu'il y aura une vague à l'automne. »





En 2021, le marché des médicaments remboursables délivrés en officine a atteint des sommets, selon le <u>rapport annuel de la commission des comptes de la Sécurité sociale</u> (CCSS), publié début juillet. En effet, le chiffre d'affaires hors taxe de ces produits a été, l'an passé, de 21,1 milliards d'euros, en hausse de 8,4 % par rapport à 2020. La commission constate ainsi « un taux de croissance bien supérieur à celui des années précédentes », qui tournaient autour de 3 % en 2018 et en 2019. Cette progression record – qui ne prend pas en compte la délivrance de masques et de tests antigéniques – s'explique en partie par « un retour à une consommation de soins qui s'est progressivement normalisée » après les premières vagues, indique le rapport. Le « rattrapage » est criant lorsque l'on se penche simplement sur le nombre de boîtes de médicaments vendues, en augmentation de 3,7 % entre 2020 et 2021. Cette hausse « exceptionnelle » est expliquée également par le retour des pathologies hivernales.

Mais la CCSS précise que ces phénomènes ne peuvent expliquer à eux seuls cette progression. Le rapport met ainsi en avant la mise sur le marché de nouvelles thérapies onéreuses en 2021 ainsi que la survenue d'extensions d'indications. En haut de la liste des médicaments qui creusent le plus les dépenses : ceux de l'appareil respiratoire, en particulier le Kaftrio et Kalydeco dans le traitement de la mucoviscidose. En 2021, le chiffre d'affaires de ces thérapeutiques a augmenté de 176 millions d'euros. Le Kaftrio – qui dépasse les 10 000 euros pour quatre plaquettes – est remboursé en ville depuis juillet 2021. Le Kalydeco, qui coûte plus de 11 000 euros pour 56 comprimés, a pour sa part bénéficié de deux extensions d'indication cette année-là.

Autres vecteurs de dépenses : le Vyndaqel et l'Onpattro, qui ont bénéficié en 2021 d'un nouveau dosage sur le marché officinal. Indiqués respectivement dans l'amylose à transthyrétine avec cardiomyopathie et l'amylose à transthyrétine héréditaire, ces traitements ont un coût qui dépasse les 7 000 euros. Globalement, la classe de médicament en relation avec le système nerveux a contribué à l'augmentation des dépenses pour 166 millions d'euros en 2021. En outre, « pour la troisième année consécutive, les médicaments de la classe des inhibiteurs d'interleukine sont en forte hausse (+161 millions d'euros) », indique la CCSS. Par exemple, Stelara et Dupixent ont fait l'objet d'une extension d'indications courant 2021 dans le traitement de la dermatite atopique sévère de l'enfant.





De même, les médicaments de la classe des inhibiteurs directs du facteur Xa (anticoagulants oraux) sont toujours en forte hausse (+116 millions d'euros en 2020 et +114 millions d'euros en 2021), soit une contribution de +0,58 point à la croissance. Enfin, « la cinquième place de ce classement est occupée par les médicaments ophtalmologiques, tels que Eylea ou Lucentis indiqués dans le traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) », indique le rapport.

À l'inverse, des baisses de prix « ciblées » sur cinq classes thérapeutiques – à hauteur de 45 millions d'euros pour 2021 – ont permis de freiner un peu cette dynamique, notamment sur les « agonistes et des corticoïdes qui ont subi des baisses de prix », précise la CCSS. Autre économie dans l'asthme : le Seretide Diskus est passé dans le domaine public. Par ailleurs, les antiviraux d'actions directes utilisés contre l'hépatite C ont coûté, l'année dernière, 20 millions d'euros de moins, en raison d'une baisse du nombre de boîtes délivrées pour la deuxième année consécutive.

Le rapport annuel de la commission dresse également un panorama de la place des génériques en ville. Celle-ci constate un marché du répertoire (princeps + générique) en légère hausse, de 1,5 %. Au total, la part des génériques représente 24,2 % du marché global remboursable en ville. En 2021, 1,2 milliard de boîtes de générique ou son princeps ont été vendus, soit près d'une boîte sur deux délivrées en pharmacie. Enfin, la dynamique est encourageante du côté des médicaments biosimilaires, « portée par l'arrivée de nouveaux produits », comme des biosimilaires d'anti-TNF, de facteurs de croissances ou hormones parathyroïdiennes. Le CAHT de ces copies de médicaments biologiques atteint désormais 542 millions en ville, en hausse de 91 millions par rapport à 2020. Ce sont 4 millions de boîtes de biosimilaires ont été vendues en pharmacie en 2021.

La 22^{ème} Journée de santé publique dentaire

Organisée par la Société Française des Acteurs de la Santé Publique Bucco-Dentaire (ASPBD) et la Faculté d'Odontologie de Lorraine/Université de Lorraine, la 22^{ème} Journée de santé publique dentaire se tiendra, cette année à Nancy (51) à la Faculté d'Odontologie, le 17 novembre 2022.

Le thème de cette Journée, sera « Santé orale territoriale : Où en sommes-nous ? », pour s'interroger sur les pratiques de santé orale dans les territoires du local au régional, de la place de la santé publique et des objectifs desacteurs et actrices de santé





publique dans les politiques locales. Seront évoqués aussi les parcours de santé, innovations et besoins de santé orale en santé globale, ainsi que l'accès à la santé orale, les patients experts et nouvelles pratiques professionnelles, dans les territoires. Cette journée aura à cœur de mettre en valeur les propositions, expériences, projets, ... sur le terrain, préconisant la transversalité dans l'approche de la santé, l'apport de l'Université, des structures de soins et de prévention, des collectivités territoriales, de l'Assurance maladie, des ARS, des URPS, ... ainsi que la mise en œuvre des politiques publiques et l'apport de l'innovation organisationnelle, technique, technologique.

Pour citer cet article:

Michel Limousin, <u>"Brèves du cahier n°42"</u>, Les Cahiers de santé publique et de protection sociale, n°42, Septembre 2022.

